

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
FORUM DES ASSOCIATIONS ET DES ACTIVITES/FEST'IFS LE SAMEDI 31 AOUT 2024 COMPLEXE SPORTIF PIERRE MENDES-FRANCE ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC ARRETE N° 2024/202		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;

VU l'arrêté des 4 juin 1982 et 5 février 2007 modifiés, portant approbation des dispositions particulières du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de types X et L ;

VU l'attestation du service Animation et Territoire de la Ville d'IFS précisant que la manifestation FORUM/FEST'IFS de l'année 2024 est organisée de la même façon qu'en 2023 avec les mêmes matériels et équipements ;

VU les attestations de montage et de liaisonnement au sol des différents stands ;

VU l'avis favorable du SDIS émis le 06 août 2024 pour l'ouverture au public de la manifestation « Forum des Associations et des Activités » ;

CONSIDERANT que toutes les mesures de sécurité ont été prises afin de garantir le bon déroulement de la manifestation ;

ARRETE

Article 1 : La Ville d'IFS est autorisée à ouvrir au public la manifestation « Forum des Associations et des Activités/Fest'IFS » qui se déroulera le samedi 31 août 2024 au Complexe Sportif Pierre Mendès-France, chemin du Val à IFS.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Calvados ;
- Monsieur le Président de la commission de sécurité de l'arrondissement de Caen ;
- La Police Municipale ;
- La Ville d'IFS – Service Animation du Territoire ;
- La Ville d'IFS – Pôle Cadre de Vie, Urbanisme et Environnement.

Fait à IFS, le 09 août 2024



Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE.